

MAIRIE
DE
MALIJAI
04350



Tél. 04.92.34.01.12 (2 lignes groupées)

Fax. 04.92.34.54.77

mairie-de-malijai@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, LEJEUNE Régine, BIANCO Maryline, JULIEN Maryse, et
Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, LEMERLE Georges, BONO
Vicente, CASANOVA Jean-Paul et VARCIN Alexandre.

Absents : Mmes GAUBERT Marion, COLSON Edith, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, DECAYEUX
Martine, Mrs DURAND Thierry, KRUCZYNSKI Arnaud, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe

Procurations : Mme Marion GAUBERT donne procuration à Mme Régine LEJEUNE, Mr Thierry DURAND
donne procuration à Mr Georges LEMERLE, Mme Carole ROBERT donne procuration à Mme Sonia
FONTAINE, Mr Jean-Christophe REYNIER-MONTLAUX donne procuration à Mr Jean-Paul CASANOVA.

Mr Alexandre VARCIN a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des
Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.
Il annonce les procurations.
Le quorum est atteint.

Mr VARCIN Alexandre est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 5 septembre est approuvé à l'unanimité. Mr CASANOVA était absent excusé lors du conseil du 5 septembre 2016.

POINT N°1 COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Monsieur le maire rend compte des délégations qu'il a exercées.

1-1 LOCATION

Il n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Il a exercé sa délégation pour une concession perpétuelle de 60 euros.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Il a renoncé au droit de préemption pour 3 dossiers :

- Mme PESCE épouse GIEU Corinne, pour la parcelle AC 277, Les Convertis, au bénéfice de Mr David MISSUD et Mme Coralie COCHET.
- Mr MARTINEZ Jean-Marie, pour les parcelles AC 355 et AC 356, 1 chemin des Convertis, au bénéfice de Mme DELESALLE Jyssie.
- Mr MARTIN Gérard, pour la parcelle AC 432, L'Olivier, au bénéfice de Mr MAILLEUCHET et Mme MALLET.

POINT N°2 MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE:

La collectivité peut effectuer par voie électronique la transmission des actes soumis au contrôle de légalité y compris les documents budgétaires.

Cette procédure permet un gain de temps par la signature d'un document unique transmis scanné à la préfecture et un retour immédiat avec le visa.

Il convient pour cela de :

- signer une convention avec l'état.
- Choisir un tiers de confiance pour la télé transmission
- Acquérir un certificat électronique.

M. le Maire propose de mettre en place cette procédure.

Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'acter le principe de la télétransmission par voie électronique

- de l'autoriser à signer cette convention avec l'état
- de choisir DEMATIS comme tiers de confiance
- de l'autoriser à signer le contrat pour la souscription de certificats électroniques.

POINT N°3 DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET VILLE

Mme Sonia FONATINE, adjointe déléguée aux finances, présente la décision modificative nécessaire pour le paiement de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'élargissement du chemin de la Tarrique.

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 20 Article 2031	+ 9600€	0
Chapitre 21 Article 2151	- 9600€	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3.

POINT N°4 CONVENTIONS TAP

Mr le Maire propose deux conventions pour l'organisation des TAP :

- avec Mme Marion Bordas pour une activité arts plastiques. Cette animation aura lieu du 3 novembre au 8 décembre 2016, soit 9 séances et coutera 180 € HT.
- avec L'association Jeunesse Sportive Escalaise pour une activité « Sarbacane». Cette animation aura lieu du 5 janvier au 9 février 2017, soit 6 séances et coûtera 120 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces conventions.

=====
La Séance est levée à 18 heures 15.
=====

La Secrétaire de Séance
Mr Alexandre VARCIN

